



Cély, le mardi 4 juillet 2023

Cély
en Bière

Mairie de Cély-en-Bière

15 rue de la Mairie
77930 Cély

Standard : **01 64 14 24 34**

Mail : commune@cely.fr

Horaires d'ouverture :
du lundi au jeudi
8h30 à 12h30
et 13h30 à 17h00
vendredi : 8h30 à 13h30

La mairie est fermée le
MERCREDI

Chère Madame, Cher Monsieur,

Comme je vous l'indiquais ces derniers mois, lors des derniers conseils d'école, par l'intermédiaire des représentants des parents d'élèves, une augmentation des services périscolaires de cantine devenait inévitable. Nous avons passé, depuis la rentrée scolaire de septembre 2022, une période de grande tension avec nos fournisseurs qui faisaient face à des augmentations des coûts d'énergie, des coûts salariaux et des coûts des matières premières alimentaires.

Nous avons résisté aux pressions et obtenu pour la rentrée scolaire de septembre 2023, une augmentation que je qualifierai de raisonnable.

Nous avons effectué avec le concours très efficace de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF), un appel d'offre groupé avec 6 autres communes de la communauté d'agglomération et le centre de loisirs de la CAPF, ce qui nous a permis de modérer les hausses. Nous aurons donc un nouveau prestataire dès la rentrée de septembre 2023, et un nouveau tarif pour les repas à la cantine. Celle-ci atteindra un niveau inférieur à 10% des tarifs en vigueur et inchangé depuis 2019.

Ainsi à titre d'exemple un repas, tranche 5 des revenus, passera de 4,87€ TTC actuellement, à 5,35€ TTC à la rentrée de septembre 2023.

Pour votre information, le service périscolaire de la commune sert 10 000 à 11 000 repas par an. Le coût de revient du repas est de l'ordre de 8,30€ TTC environ. Le coût pris en charge annuellement par la collectivité, pour le service cantine est donc d'environ 30 000€ TTC.



Vous trouverez ci-après les nouveaux tarifs, en comparaison des tarifs en vigueur actuellement :

Nouveaux Tarifs

Tranche de Revenus	Cantine	
	Prix du Repas	PAI

Tarifs appliqués aux enfants dont les responsables légaux sont domiciliés à Cély

1	2,35 €	2,00 €
2	3,43 €	2,00 €
3	4,08 €	2,00 €
4	4,71 €	2,00 €
5	5,35 €	2,00 €

Tarifs appliqués aux enfants dont les responsables légaux ne sont pas domiciliés à Cély

Extérieurs	5,99 €	2,00 €
------------	--------	--------

Anciens Tarifs

Tranche de Revenus	Cantine	
	Prix du Repas	PAI

Tarifs appliqués aux enfants dont les responsables légaux sont domiciliés à Cély

1	2,14 €	2,00 €
2	3,12 €	2,00 €
3	3,71 €	2,00 €
4	4,29 €	2,00 €
5	4,87 €	2,00 €

Tarifs appliqués aux enfants dont les responsables légaux ne sont pas domiciliés à Cély

Extérieurs	5,45 €	2,00 €
------------	--------	--------

Soit une augmentation pour la « Tranche 1 de Revenus » de : 0,21 €
 Soit une augmentation pour la « Tranche 1 de Revenus » de : 0,31 €
 Soit une augmentation pour la « Tranche 1 de Revenus » de : 0,37 €
 Soit une augmentation pour la « Tranche 1 de Revenus » de : 0,42 €
 Soit une augmentation pour la « Tranche 1 de Revenus » de : 0,48 €
 Soit une augmentation pour les « Extérieurs » de : 0,54 €

Très attentif à rendre toute hausse tarifaire la plus juste possible, veuillez agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire
Francis GUERRIER

Pièce jointe : annexe 2 du dossier d'inscription aux services périscolaires mise à jour après modification des tarifs cantine applicable à la rentrée de septembre 2023.